



**Commission 3 « Transport et Communication »**

Isolde Ries, MdL

Vice-présidente du Landtag

Présidente

Texte adopté

## Recommandation

### Pour préserver la diversité médiatique en Grande Région

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** souligne sa conclusion adoptée en séance plénière le 28 novembre 2014 à Trèves dans le cadre de la recommandation « Une plateforme Internet journalistique pour la Grande Région », à savoir que les médias remplissent une mission publique centrale dans le cadre de la participation globale à la formation de l'opinion. Les médias sont un élément incontournable de la formation de l'opinion et de la volonté tant individuelle que publique en rendant transparent les développements en Grande Région et dans le monde grâce à leurs informations et commentaires.

Ce sont les imprimés tels que les journaux et périodiques qui constituent à cet égard le média le plus important.

1.)

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** constate que la couverture médiatique, en particulier par l'intermédiaire de la presse écrite, est soumise à des conditions de concurrence inégales. Ainsi, rien que dans les quatre pays de la Grande Région, il y a quatre taux de TVA différents s'appliquant aux imprimés. En Belgique, il n'y a pas de TVA sur les journaux, alors que le taux de TVA pour les médias imprimés est de 2,1% en France, de 3% au Luxembourg, et de 7% en Allemagne. Dans l'ensemble de l'Union européenne, les écarts sont importants et nombreux : de 0% à 21%.

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** souhaite de ce fait une TVA européenne harmonisée et de faible niveau pour les médias imprimés et exprime son intérêt pour le modèle belge.

2.)

Le **Conseil Parlementaire Interrégional** reconnaît la dimension transfrontalière de la couverture médiatique au sein et sur la Grande Région en raison de l'intérêt et du besoin d'information de la population et des décideurs, des diverses coopérations et dépendances transfrontalières sans cesse croissantes ainsi que du large éventail des thèmes qui y sont liés. C'est pourquoi le **Conseil Parlementaire Interrégional** souhaite un encouragement renforcé des volontariats et des bourses dans le cadre des échanges de journalistes au sein de la Grande Région, dans le but de mieux appréhender cette dimension transfrontalière.

3.)

Pour renforcer le journalisme en Grande Région et s'inscrivant dans une démarche de sensibilisation, le **Conseil Parlementaire Interrégional** préconise en outre la création d'un Prix du Journalisme de la Grande Région, selon le modèle du Prix franco-allemand du Journalisme, destiné à récompenser des journalistes ou des rédactions qui contribuent notamment à mettre en lumière la Grande Région.

**Le Conseil Parlementaire Interrégional** adresse sa recommandation :

- au gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg,
- au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- au gouvernement de la Communauté germanophone de Belgique,
- au gouvernement de la Wallonie,
- au gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat,
- au gouvernement du Land de la Sarre,
- au préfet de la Région Lorraine,
- au Conseil Régional de Lorraine

et, à titre d'information :

- au gouvernement de la République française,
- au gouvernement du Royaume de Belgique,
- au gouvernement de la République fédérale d'Allemagne,
- à la Commission européenne,
- au Parlement européen,
- aux députés européens de la Grande Région.

Namur, le 19 juin 2015